

RALLYE Haute Vallée d'Azergues - 20 et 21 février 2026

Additif d'organisation

No 2 au Règlement Particulier du 5^e rallye régional HVA 2026

Il est vivement recommandé à chaque concurrent de prendre connaissance du règlements standard des rallyes modifié au 30 janvier 2026

Référence au no d'article : 1.1 P du Règlement Particulier

1- Ajout concernant les encadrants :

- Commissaire technique stagiaire : Jerome CHAPOLARD Lic. 97289

Référence au no d'article : 3.1.5P. du Règlement Particulier

- 2-** Rappel de la date de clôture des engagements : lundi 9 février à minuit

Référence au no d'article : 4P. du Règlement Particulier et 7.5.16 .2 du règlement standard des rallyes 2026

- 3-** Rappel des Modifications en matière de sécurité pendant le rallye dont ces passages :

RALLYE – SECURITE | NOUVEAUTE 2026

Le Règlement Standard des Rallyes 2026 précise l'usage du drapeau rouge et les obligations de sécurité à bord des véhicules.

► DRAPEAU ROUGE

- Sur une épreuve spéciale, déployé par les commissaires uniquement sur ordre du Directeur de Course général, depuis le PC Course.

👉 Dès la présentation du drapeau rouge

- Ralentissement immédiat.
- Vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale.
- Respect strict des consignes des commissaires et véhicules d'intervention (arrêt possible).

⚠ Tout non-respect entraînera une pénalité décidée par les Commissaires Sportifs.

💡 L'équipage concerné se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.



Document SOS/OK : Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7cm (A4). Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage. Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques. Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discréption du collège des commissaires sportifs.

Référence au no d'article : 5.2P. du Règlement Particulier

- 4-** Publicité : La fiche ci-jointe décrit les emplacements des publicités obligatoires à apposer sur la voiture

Référence au no d'article : 6.2P. du Règlement Particulier

- 5-** Les reconnaissances pour les VHRS et VMRS sont **limitées à 1 seul passage** (cf. art. 6.2.1 du Règlement standard des Rallyes 2026).

Le 6 février 2026

Le comité d'organisation de l'Asa Centaure

ASA CENTAURE

Tel : 06 12 54 30 08 –

*Pour rappel le numéro à contacter pendant la course : **06 26 68 64 61***

5^e RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES - 2026

STICKERS / PLAQUES ET PUBLICITES DE L'ORGANISATEUR SUR LES VOITURES

